Plus de personnes âgées au travail

Doreen Duchesne

L'ESPÉRANCE DE VIE AU CANADA se situe parmi les plus élevées au monde : 77,1 ans, en moyenne, pour les garçons nés en 2001, et 82,2 ans pour les filles. Il y a seulement huit décennies, l'espérance de vie était de 59 ans et de 61 ans respectivement, et la plupart des travailleurs qui avaient les moyens de prendre leur retraite ne pouvaient espérer profiter de la vie que durant quelques années de plus. Aujourd'hui, en revanche, beaucoup vivent vingt ans ou plus après leur retraite.

En outre, avec les progrès de la médecine, plus de personnes âgées restent en bonne santé. Des études récentes montrent une corrélation entre la bonne santé physique et la conservation des capacités cognitives, même chez les nonagénaires. « Il est maintenant manifeste qu'une forte baisse des capacités cognitives n'est pas une conséquence inévitable de l'âge avancé » (Anderson et Grabowski Jr., 2003 [traduction]).

Bien que certains soutiennent, avec études médicales à l'appui, que les personnes qui vieillissent et qui sont en santé devraient continuer à travailler, les tendances récentes vont dans la direction contraire. Les personnes qui trouvent leur travail fastidieux ou exigeant songent souvent à prendre leur retraite relativement jeunes pendant qu'elles sont encore en bonne santé. C'est ce dont témoigne la baisse de l'âge médian de la retraite, de 65,0 ans en 1976 à 60,6 en 2002.

Toutefois, de plus en plus de travailleurs âgés n'ont pas l'intention de joindre les rangs des retraités précoces. En effet, en 2001, 1 personne âgée sur 12 de 65 ans ou plus occupait un emploi. Cette proportion augmente depuis quelques années et la tendance devrait se maintenir dans un avenir prévisible (Duchesne, 2002; Walsh, 1999).

Doreen Duchesne est au service de la Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail. On peut communiquer avec elle au (613) 951-6379 ou à perspective@statcan.ca.

Pourquoi tant de personnes âgées continuent-elles à travailler? Beaucoup aiment tellement leur travail qu'elles sont heureuses de continuer à travailler indéfiniment ou jusqu'à ce qu'elles soient forcées d'arrêter en raison de leur état de santé ou des politiques d'emploi relatives à l'âge (voir *La retraite obligatoire*). D'autres ne veulent pas — pour des motifs économiques, psychologiques ou autres — cesser de travailler abruptement ou en sont incapables. La solution pour elles peut être une retraite graduelle, comme l'occupation d'un emploi moins exigeant après la carrière[1], la semi-retraite sous la forme d'un travail à temps partiel ou le travail non rémunéré dans une entreprise familiale.

La transition peut être très complexe. Certaines personnes prennent leur retraite puis font marche arrière plusieurs fois avant de quitter en permanence le marché du travail. En fait, la plupart des travailleurs ayant pris leur retraite depuis peu vivent une « lune de miel » pouvant durer de quelques mois à deux ans. Après cette période, ils deviennent souvent désenchantés et sentent qu'ils veulent faire plus dans leur vie. Dans beaucoup de cas, il y a un retour au travail, ne serait-ce que quelques heures par semaine.

Graphique A : Plus de 4 personnes âgées occupées sur 10 ont 70 ans ou plus.

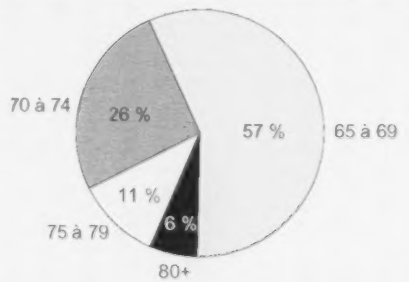

Source : Recensement de la population, 2001

À partir des données du Recensement de 2001, le présent article vise à mettre à jour une étude antérieure (Duchesne, 2002). Il met l'accent sur les professions exercées par les personnes âgées qui continuent à travailler après 65 ans, l'âge habituel de la retraite.

De plus en plus de personnes âgées travaillent

Plus de 300 000 Canadiens âgés de 65 ans et plus occupaient un emploi pendant la semaine de référence du Recensement de 2001, soit 1 personne sur 12 dans ce groupe d'âge (tableau 1). Il y en avait 16 000 autres qui étaient en chômage, pour une population active totale de 321 000. Les « jeunes » personnes âgées (de 65 à 69 ans) représentaient plus de la moitié (57 %) des travailleurs de 65 ans et plus en 2001. Celles de 70 à 74 ans correspondaient à une autre tranche de 26 % et les 75 ans et plus, à 17 % (graphique A).

Tableau 1 : Activité des personnes âgées sur le marché du travail

	Les deux sexes	Hommes	Femmes
		Milliers	
Population de 65 ans et plus	**3 625**	**1 592**	**2 033**
Active	321	217	104
Occupée	305	207	98
65 à 69	174	117	57
70 à 74	78	54	25
75 à 79	35	24	11
80 et plus	19	12	6
En chômage	16	10	6
Inactive	3 303	1 375	1 929
		%	
Taux d'emploi	8,4	13,0	4,8
Taux de chômage	5,1	4,6	6,0
Taux d'activité	8,9	13,6	5,1

Source : Recensement de la population, 2001

Bien que les femmes constituaient la majorité (56 %) de la population de 65 ans et plus, la plupart des personnes occupées étaient des hommes (68 %). Ces proportions sont pratiquement les mêmes depuis le Recensement de 1996. En comparaison, les hommes ne représentaient que 52 % des personnes occupées âgées de 25 à 54 ans (la génération du baby-boom et celle postérieure au baby-boom). S'il y a une proportion relativement élevée d'hommes parmi les personnes âgées occupées, c'est vraisemblablement en raison de l'activité beaucoup plus faible chez les femmes âgées lorsqu'elles étaient jeunes, alors que les attentes sociales étaient différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui pour les femmes en âge de travailler[2].

De 1996 à 2001, le nombre de personnes âgées qui travaillaient a augmenté plus rapidement que leur population, soit 20 % par rapport à 11 %. Par conséquent, le taux d'emploi des personnes âgées est passé de 7,8 % à 8,4 %. En outre, le travailleur âgé moyen est de plus en plus vieux. En 1996, 40,5 % des personnes âgées occupées avaient 70 ans ou plus, contre 43,0 % en 2001[3].

Les travailleurs âgés sont généralement plus scolarisés

Les personnes très scolarisées sont beaucoup plus susceptibles que celles moins scolarisées de continuer à travailler après l'âge normal de la retraite (graphique B). En 2001, 1 personne âgée sur 5 titulaire d'un grade universitaire était occupée, comparativement à seulement 1 sur 20 ayant moins qu'une 9e année (tableau 2).

Dans l'ensemble, les personnes âgées sont moins scolarisées que les Canadiens plus jeunes. Le tiers de toutes les personnes de 65 ans et plus avaient moins qu'une 9e année, par rapport à seulement 6 % de celles âgées de 15 à 64 ans. Toutefois, les personnes âgées occupant un emploi étaient généralement plus scolarisées que celles qui ne travaillaient pas. Plus du quart de celles qui travaillaient avaient fait au moins des études universitaires partielles (26 %), contre 11 % de celles qui étaient inoccupées.

Pourquoi les personnes âgées très scolarisées veulent-elles tant travailler? C'est en partie parce que les emplois exigeant des études supérieures ou spécialisées sont généralement moins éprouvants du point de vue physique, de sorte que ces personnes sont moins susceptibles de prendre leur retraite en raison de leurs faiblesses physiques. En outre, ces emplois sont habituellement plus rémunérateurs, de sorte que le coût d'option de la retraite peut être plus élevé. Enfin, les personnes qui exercent une profession exigeant plusieurs années d'études ou de formation spécialisées (comme la médecine et le droit) commencent généralement leur carrière à la fin de la vingtaine ou au début de la trentaine, et elles se sont souvent lourdement endettées pendant leurs études. Certaines peuvent choisir de travailler bien après 65 ans pour accumuler l'épargne nécessaire au maintien de leur mode de vie à la retraite. En fait, la structure par âge liée à ces professions est différente de celle se rapportant aux emplois

Tableau 2 : Niveau de scolarité des personnes âgées selon la situation d'activité

	Population		Occupées		Inoccupées	Taux d'emploi	Population de 15 à 64 ans
	Milliers	%	Milliers	%	%	%	%
Total	**3 625**	**100,0**	**305**	**100,0**	**100,0**	**8,4**	**100,0**
Moins qu'une 9e année	1 181	32,6	57	18,8	33,8	4,9	5,8
Études secondaires partielles	896	24,7	66	21,5	25,0	7,3	20,9
Certificat d'études secondaires	404	11,2	31	10,3	11,2	7,8	14,6
Études postsecondaires							
Non universitaires*	689	19,0	73	23,8	18,6	10,5	30,5
Sans certificat ni diplôme	145	4,0	12	4,0	4,0	8,4	6,9
Certificat ou diplôme	544	15,0	61	19,8	14,6	11,1	23,7
D'une école de métiers	307	8,5	36	11,7	8,2	11,6	10,5
Autre	237	6,5	25	8,1	6,4	10,5	13,2
Universitaires**	454	12,5	78	25,6	11,3	17,2	28,2
Partielles	192	5,3	26	8,5	5,0	13,5	11,3
Grade	263	7,2	52	17,1	6,3	19,9	16,9

Source : Recensement de la population, 2001

* *Collèges communautaires, cégeps, instituts de technologie, collèges commerciaux privés, et écoles de sciences infirmières et autres écoles de formation professionnelle; aussi formation en apprentissage ou compagnon apprenti.*

** *Certaines peuvent aussi être titulaires d'un certificat ou d'un diplôme non universitaire, ou d'un certificat ou d'un diplôme universitaire inférieur au baccalauréat.*

occupés généralement par les personnes qui ont un diplôme d'études secondaires ou collégiales seulement (Kaufman et Spilerman, 1982)[4].

Les hausses du taux d'emploi les plus remarquables entre 1996 et 2001 se sont produites parmi les personnes âgées titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'une école de métiers (une augmentation de 1,2 point de pourcentage pour atteindre 11,6 %) et parmi celles qui avaient fait des études universitaires partielles (une progression de 1,0 point pour s'établir à 13,5 %). Le taux a fléchi légèrement dans seulement deux catégories : les personnes âgées ayant un grade universitaire (à 19,9 %) et celles titulaires d'un autre certificat ou diplôme (à 10,5 %)[5].

La hausse du niveau de scolarité et du taux d'emploi des personnes âgées dénote la scolarité plus poussée des cohortes plus jeunes (les 65 à 69 ans en 2001 étaient dans le groupe d'âge plus scolarisé des 60

Graphique B : L'instruction augmente les chances d'occuper un emploi. Cependant, pour un même niveau de scolarité, les femmes sont beaucoup moins susceptibles de travailler que les hommes.

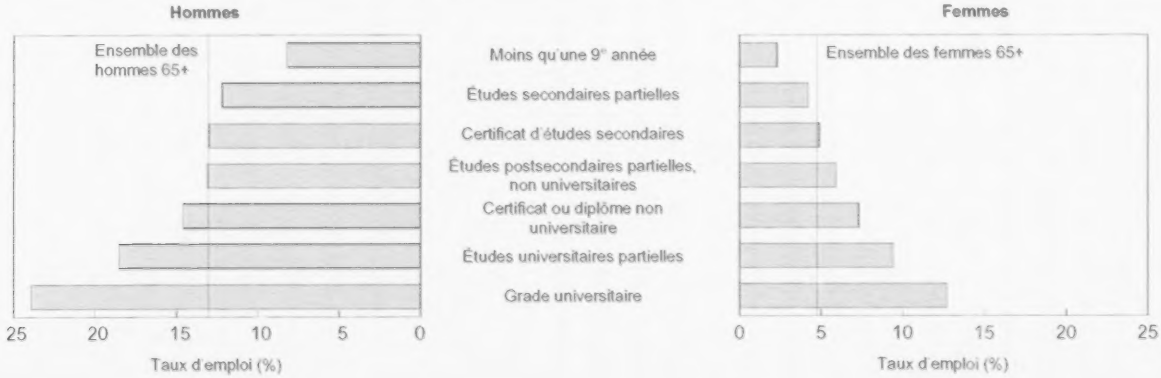

Source : Recensement de la population, 2001

La retraite obligatoire

Concurremment avec le nombre croissant de travailleurs âgés bien connus (Jean Chrétien et Paul Martin) et moins bien connus, le débat public au sujet de la retraite obligatoire s'accentue depuis quelques années, alimenté par l'énorme cohorte de la génération du baby-boom qui approche de l'âge de la retraite. La retraite obligatoire est une question sociale et économique importante très controversée puisqu'elle exige l'établissement d'un équilibre entre les besoins et les droits à la fois des travailleurs âgés et des employeurs.

Beaucoup d'arguments ont été avancés pour et contre la retraite obligatoire (habituellement à 65 ans). Parmi les arguments en faveur, mentionnons qu'elle permet des économies au chapitre des salaires et traitements, puisque les travailleurs les plus âgés sont souvent au sommet de leur échelle salariale. Les employeurs peuvent également trouver plus facile de prévoir leurs activités de dotation et de formation. D'autres ont dit que l'élimination d'un âge de retraite obligatoire pourrait faire en sorte que certains travailleurs perdraient leur emploi à un âge moins avancé, surtout ceux qui ont des problèmes de santé ou dont le rendement s'est détérioré.

En revanche, les opposants à la retraite obligatoire soutiennent que les employés les plus âgés ont le plus d'expérience. Certains ont de vastes réserves de savoir institutionnel, tandis que d'autres ont un savoir-faire spécialisé qu'il est difficile pour un employeur de remplacer étant donné la pénurie de travailleurs spécialisés. De plus, beaucoup de travailleurs âgés sont en excellente santé et capables de continuer à travailler pendant des années. Obliger ces gens à prendre leur retraite est considéré comme un gaspillage de ressources humaines et une violation des droits de la personne.

Certains employeurs s'opposent à la retraite obligatoire parce qu'ils veulent réduire leurs dépenses liées à la formation et aux prestations de retraite. Les employés âgés n'ont pas à recevoir la formation exigée pour les nouveaux employés et ils ne commencent pas à toucher leurs prestations avant leur retraite.

D'autres s'inquiètent du fardeau des obligations financières futures relatives au Régime de pensions du Canada, au Régime de rentes du Québec, à la Sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti. Enfin, il y a des personnes qui doivent continuer à travailler après 65 ans pour assurer leur subsistance. Il s'agit dans bien des cas de femmes qui pourraient éprouver des difficultés financières si elles étaient forcées de prendre leur retraite trop tôt.

La législation sur la retraite relève principalement des provinces ou des territoires, mais le gouvernement fédéral est responsable de sa propre fonction publique, des militaires et des organismes à charte fédérale comme les banques. La retraite obligatoire a été abolie dans la fonction publique fédérale en 1986. Un âge de retraite obligatoire est également interdit dans les trois territoires de même qu'au Québec, en Alberta, au Manitoba et à l'Île-du-Prince-Édouard. Il y a des exceptions qui sont permises dans les chartes des droits de la personne de ces administrations (ainsi que dans toutes les autres provinces et dans la législation fédérale), par exemple, pour les pompiers, les militaires et les pilotes d'avion.

Dans les six autres provinces, un employeur peut imposer la retraite obligatoire à 65 ans par l'entremise des conventions collectives ou des règles de l'entreprise. Par exemple, il n'existe pas en Ontario de disposition législative obligeant les travailleurs à prendre leur retraite à 65 ans en soi, mais le Code des droits de la personne protège seulement les travailleurs de 18 à 64 ans contre la discrimination en raison de l'âge, de sorte que, à 65 ans, cette protection n'existe plus. Un projet de loi visant à abolir la retraite obligatoire est mort au feuilleton lorsque des élections provinciales ont été déclenchées en 2003.

à 64 ans en 1996)[6]. Cette nouvelle tendance pourrait s'accentuer à mesure que la génération plus scolarisée du baby-boom avancera en âge (les plus vieux ont atteint 55 ans en 2001).

Beaucoup de travailleurs âgés sont autonomes

Le travail autonome est beaucoup plus courant chez les personnes âgées que chez les travailleurs de 15 à 64 ans, ce qui démontre l'importance du travail autonome à la fois comme mode de vie et comme source de revenu parmi les Canadiens âgés (tableau 3). En effet, les travailleurs de 65 ans et plus étaient presque quatre fois plus susceptibles que ceux âgés de 15 à 64 ans d'être leur propre patron, soit 45 % comparativement à 12 %. La plupart de ces travailleurs âgés autonomes (57 %) étaient propriétaires-exploitants d'une entreprise non constituée en société et sans aide rémunérée.

Les travailleurs âgés étaient également plus susceptibles que leurs homologues plus jeunes (2,2 % contre 0,4 %) de déclarer qu'ils travaillaient sans rémunération dans une ferme ou une entreprise appartenant à une personne apparentée vivant dans le même ménage ou exploitée par cette personne (travailleurs familiaux non rémunérés).

La répartition des personnes âgées entre les catégories de travailleurs variait considérablement selon le sexe. Les hommes étaient plus susceptibles d'être des tra-

Tableau 3 : Emploi selon la catégorie de travailleurs

	65 ans et plus		15 à 64 ans
	Milliers	%	%
Ensemble des personnes occupées	**305**	**100,0**	**100,0**
Employés	161	52,8	87,9
Travailleurs autonomes	137	45,0	11,7
Constitués en société	36	11,9	3,9
Avec aide rémunérée	20	6,4	2,4
Sans aide rémunérée	17	5,4	1,5
Non constitués en société	101	33,1	7,8
Avec aide rémunérée	23	7,5	2,3
Sans aide rémunérée	78	25,6	5,5
Travailleurs familiaux non rémunérés	7	2,2	0,4

Source : Recensement de la population, 2001

vailleurs autonomes, tandis que les femmes étaient plus susceptibles d'être des employées ou des travailleuses familiales non rémunérées (graphique C).

En outre, la proportion des travailleurs âgés autonomes s'accentuait avec l'âge, passant de 40 % pour ceux âgés de 65 à 69 ans à 54 % pour ceux de 75 ans et plus (graphique D). Cette hausse est entièrement attribuable aux travailleurs autonomes non constitués en société.

Graphique C : Un peu plus de la moitié des hommes âgés étaient des travailleurs autonomes; la majorité des femmes âgées étaient des employées.

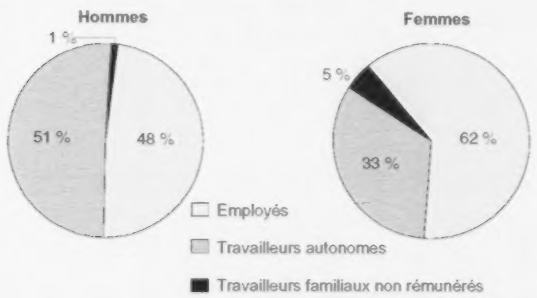

Source : Recensement de la population, 2001

Graphique D : Les travailleurs les plus âgés sont les plus susceptibles d'être des travailleurs autonomes.

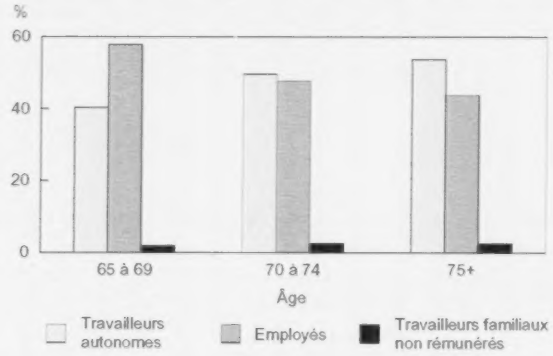

Source : Recensement de la population, 2001

L'indépendance et la souplesse que procure le choix de ses propres heures de travail peuvent expliquer la popularité du travail autonome et, dans une moindre mesure, du travail familial non rémunéré. Certaines personnes peuvent ainsi travailler malgré une incapacité, tandis que d'autres préfèrent ne pas être astreintes aux règles de la retraite anticipée ou aux attentes d'un employeur. Dans certains cas, les personnes qui ont passé la totalité ou la majeure partie de leurs années actives à titre de travailleur autonome peuvent tout simplement continuer à travailler au-delà de l'âge « normal » de la retraite, à un rythme identique ou réduit[7]. Dans d'autres cas, les travailleurs âgés peuvent quitter un emploi mais continuer à exercer une profession semblable comme travailleur autonome (p. ex., à titre d'expert-conseil). En revanche, certains peuvent changer complètement de situation et s'engager dans une activité complètement différente mais plus enrichissante sur le plan affectif (comme en transformant un loisir de longue date en une activité rémunératrice).

Bien qu'il soit trop tôt pour déterminer si une tendance est en voie de se dessiner, la proportion des travailleurs âgés qui sont des employés semble augmenter, tout comme la proportion des travailleurs autonomes constitués en société. De 1996 à 2001, cette proportion est passée de 51,4 % à 52,8 % dans le premier cas, et de 11,4 % à 11,9 % dans le deuxième cas. Par contre, la proportion de travailleurs autonomes

non constitués en société est passée de 35,0 % à 33,1 %. Le pourcentage des travailleurs familiaux non rémunérés est resté le même.

Les personnes âgées peuvent exercer la plupart des professions, à quelques exceptions près

Il y a des personnes âgées dans presque toutes les professions, mais il existe certains domaines où elles ne peuvent manifestement pas travailler. Les emplois qui nécessitent des capacités physiques qui se détériorent avec l'âge — force, acuité visuelle, réflexes et dextérité manuelle — peuvent être trop exigeants pour certaines personnes âgées. Mentionnons des professions comme celles de plongeur à des fins commerciales, de contrôleur de la circulation aérienne, de pompier et d'ambulancier.

Certaines professions comportent des exigences particulières pour lesquelles des études postsecondaires ou une formation spécialisée sont nécessaires. Beaucoup exigent également la connaissance des nouvelles technologies. Comme les personnes âgées, dans l'ensemble, sont généralement moins scolarisées que les Canadiens plus jeunes, elles sont moins susceptibles d'avoir les qualités nécessaires pour occuper de tels emplois. Par exemple, en 2001, aucun des 1 700 technologues en cardiologie occupés avait 65 ans ou plus, et les personnes âgées ne représentaient qu'une très petite proportion des techniciens de laboratoire médical, des éducateurs spécialisés auprès de personnes ayant une incapacité, ainsi que des informaticiens et des spécialistes de systèmes d'information.

Dans certains cas, comme dans les services publics, médicaux et éducatifs, il y a une pénurie de travailleurs âgés parce que les régimes de retraite permettent aux travailleurs de prendre leur retraite relativement jeunes à certaines conditions[8]. Dans d'autres domaines, tels les services de protection, il y a des dispositions portant sur la retraite obligatoire pour des raisons de sécurité et autres.

Les personnes âgées travaillent maintenant dans une plus grande diversité de professions

À mesure qu'augmentent le nombre et la proportion de personnes âgées occupées, ces dernières exercent des professions de plus en plus diverses. En 1996, la moitié de tous les travailleurs de 65 ans et plus étaient concentrés dans 20 professions. En 2001, cette même proportion était répartie dans 25 professions, ce qui témoigne de la diversification accrue des emplois dans un marché du travail dont les participants répondent à une vaste gamme d'exigences en matière de scolarité, de compétences et d'expérience (tableau 4)[9].

Les exploitants agricoles et les gestionnaires d'exploitations agricoles représentaient 15 % des travailleurs âgés, puisqu'on y retrouvait 46 405 personnes âgées en 2001. La grande majorité (8 sur 10) étaient des hommes, mais cette profession était également la profession principale des femmes âgées. En outre, une proportion relativement élevée de personnes âgées (3 %) travaillaient également en tant qu'ouvriers agricoles (au quatrième rang).

Beaucoup de personnes âgées travaillaient dans le commerce. En effet, les vendeurs et les commis-vendeurs, ainsi que les directeurs, dans le commerce de détail, étaient les professions qui se classaient au deuxième et au troisième rang chez les personnes âgées en 2001. Parmi d'autres professions dans ce domaine, mentionnons les représentants des ventes non techniques dans le commerce de gros[10]; les agents et les vendeurs en immobilier; ainsi que les directeurs des ventes, du marketing et de la publicité. Ces cinq professions constituaient 10 % des travailleurs âgés[11]. Les hommes étaient les plus nombreux dans toutes ces professions.

Le groupe qui arrivait au troisième rang chez les personnes âgées étaient les concierges et les concierges d'immeubles; près de huit sur dix étaient des hommes. Parmi les professions connexes qui étaient aussi courantes, mentionnons les préposés à l'entretien ménager et au nettoyage (travaux légers) et les agents de gestion immobilière. Environ deux préposés à l'entretien ménager et au nettoyage sur trois étaient des femmes, tandis que deux agents de gestion immobilière sur trois étaient des hommes.

Les personnes âgées qui occupaient un emploi de bureau, particulièrement en tant que secrétaires (sauf les secrétaires juridiques ou médicales), teneurs de livres et commis de bureau généraux, représentaient 5 % des personnes âgées occupées. Près de 9 sur 10 étaient des femmes.

Les personnes âgées occupant des postes professionnels étaient plus susceptibles d'être des vérificateurs et des comptables, des omnipraticiens et des médecins en médecine familiale, des ministres du culte, ou des avocats et des notaires (au Québec). La plupart de ces emplois exigent des études poussées ou spécialisées, et ils sont souvent occupés par des hommes.

Tableau 4 : Les 25 principales professions des personnes âgées occupées

	Les deux sexes		Hommes		Femmes	
	2001	Variation par rapport à 1996	2001	Variation par rapport à 1996	2001	Variation par rapport à 1996
		%		%		%
Ensemble des personnes occupées	**305 115**	**19,6**	**207 260**	**18,6**	**97 860**	**21,6**
Les 25 professions principales	**154 045**	**15,2**	**105 050**	**12,6**	**49 010**	**21,3**
Exploitants agricoles et gestionnaires d'exploitations agricoles	46 405	2,7	36 540	-1,7	9 870	22,9
Vendeurs et commis-vendeurs — commerce de détail	10 575	15,5	5 420	20,0	5 155	11,1
Directeurs — commerce de détail	9 585	49,3	6 965	49,8	2 620	47,6
Ouvriers agricoles	8 540	18,5	5 200	32,0	3 340	2,1
Concierges et concierges d'immeubles	7 310	-1,6	5 715	4,1	1 590	-18,0
Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	6 200	44,0	250	35,1	5 955	44,5
Teneurs de livres	5 220	14,2	895	1,1	4 330	17,7
Gardiens de sécurité et personnel assimilé	4 655	-4,6	4 145	-4,1	510	-8,9
Vérificateurs et comptables	4 610	63,5	3 415	53,8	1 195	99,2
Conducteurs de camions	4 310	83,8	4 255	82,2	60	500,0
Représentants des ventes non techniques — commerce de gros	4 230	-5,9	3 695	-8,0	535	11,5
Préposés à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers	3 940	53,6	1 350	126,9	2 590	31,5
Agents et vendeurs en immobilier	3 800	11,4	2 670	12,4	1 130	9,2
Agents de gestion immobilière	3 625	25,9	2 390	30,2	1 230	18,3
Commis de bureau généraux*	3 440	-4,6	600	-27,3	2 840	2,2
Gardiens d'enfants, gouvernants et aides aux parents	3 420	6,0	425	-5,6	2 995	7,9
Cadres supérieurs — production de biens, services d'utilité publique, transport et construction	2 950	17,1	2 705	15,8	245	36,1
Omnipraticiens et médecins en médecine familiale	2 945	4,4	2 635	2,9	310	19,2
Ministres du culte	2 855	-5,1	2 595	-8,1	260	40,5
Cadres supérieurs — services financiers, communications et autres services aux entreprises	2 850	78,1	2 435	71,5	415	130,6
Cadres supérieurs — commerce, radiotélédiffusion et autres services	2 735	37,1	2 400	37,5	335	34,0
Conducteurs d'autobus et opérateurs de métro et autres transports en commun	2 625	39,6	2 280	36,1	345	68,3
Directeurs de la restauration et des services alimentaires	2 460	55,2	1 765	45,9	690	84,0
Avocats (partout au Canada) et notaires (au Québec)	2 385	34,0	2 240	32,9	150	57,9
Directeurs des ventes, du marketing et de la publicité	2 375	6,3	2 065	1,5	315	57,5
Toutes les autres professions	**151 070**	**24,3**	**102 210**	**25,5**	**48 850**	**21,9**

Source : Recensement de la population, 2001
** Comprend les dactylos et les opérateurs de système de traitement de texte, qui étaient classés séparément dans la Classification type des professions de 1991.*
Nota : Les chiffres ayant été arrondis de façon aléatoire à un multiple de 5, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Il y avait aussi des travailleurs âgés parmi les cadres supérieurs, particulièrement dans la production de biens, les services d'utilité publique, le transport et la construction; les services financiers, les communications et autres services aux entreprises; ainsi que le commerce, la radiotélédiffusion et autres services. Environ 9 sur 10 étaient des hommes.

Le travail autonome, qui est courant parmi les personnes âgées, se prête à certaines professions plus qu'à d'autres : par exemple, l'agriculture, la gestion d'un commerce de détail, ainsi que les services (Marshall, 1999). Beaucoup de professionnels, comme les médecins, les avocats et les architectes, sont également des travailleurs autonomes. En 2001, le travail autonome

était courant en particulier chez les personnes âgées qui travaillaient dans les catégories suivantes : exploitants agricoles et gestionnaires d'exploitations agricoles, avocats et notaires (au Québec), médecins en médecine familiale, directeurs de la restauration et des services alimentaires, directeurs dans le commerce de détail, ouvriers agricoles, de même que vérificateurs et comptables.

Toutefois, certains emplois prisés par les personnes âgées ne se prêtent pas beaucoup au travail autonome. Par exemple, 98 % des personnes âgées travaillant comme gardiens de sécurité étaient des employés. Il y avait aussi une forte proportion d'employés parmi les conducteurs d'autobus et les opérateurs de métro, les ministres du culte, les vendeurs et les commis-vendeurs dans le commerce de détail, ainsi que les commis de bureau généraux.

La répartition entre les salariés et les travailleurs autonomes était essentiellement égale dans les trois domaines de la gestion supérieure, de même que parmi les directeurs des ventes, du marketing et de la publicité.

Plusieurs professions ont affiché des gains importants entre 1996 et 2001. Les directeurs dans le commerce de détail et les secrétaires (sauf les secrétaires juridiques et médicales) âgés de 65 ans et plus sont devenus plus courants (une hausse de 49 % et de 44 % respectivement). Le nombre de vérificateurs et de comptables a considérablement augmenté (63 %) et ils sont passés du 16e au 9e rang[12]. Il y avait aussi beaucoup plus de personnes âgées qui étaient conducteurs de camions (un bond de 84 %, de la 20e à la 10e place), préposés à l'entretien ménager et au nettoyage (une progression de 54 %), et directeurs de la restauration et des services alimentaires (une croissance de 55 %). Enfin, une augmentation remarquable a été constatée chez les cadres supérieurs, soit une hausse de 78 % parmi ceux qui travaillaient dans les services financiers, les communications et autres services aux entreprises.

En revanche, il y a eu un fléchissement dans certaines des professions plus traditionnelles chez les personnes âgées. Par exemple, le nombre de concierges et de concierges d'immeubles âgés de 65 ans et plus a reculé de 2 %, passant de la 3e à la 5e place. Le nombre de personnes âgées qui travaillaient comme gardiens de sécurité a diminué de 5 %, glissant de la 6e à la 8e place. Une forte chute s'est produite parmi les commis à la comptabilité et le personnel assimilé, soit une baisse de 53 %, de la 8e à la 30e place[13]. D'autres réductions se sont également produites parmi les représentants des ventes non techniques dans le commerce de gros (-6 %), les commis de bureau généraux (-5 %) et les ministres du culte (-5 %).

La répartition du travail entre les personnes âgées d'aujourd'hui reste traditionnelle. Certaines professions, comme les juges et les ministres du culte, ont tendance à être exercées majoritairement par des hommes; d'autres, comme les secrétaires et les gardiens d'enfants, le sont principalement par des femmes. Ces caractéristiques correspondent vraisemblablement à la culture sociale de ces travailleurs lorsqu'ils étaient d'âge scolaire et, plus tard, lorsqu'ils sont arrivés sur le marché du travail, soit plusieurs années avant les programmes de promotion sociale et les lois contre la discrimination.

Néanmoins, de 1996 à 2001, la proportion des travailleurs âgés de sexe féminin s'est accrue dans une vaste gamme de professions, ce qui dénote le taux d'activité plus élevé des cohortes plus jeunes. Dans l'ensemble, la part des femmes au sein de la main-d'œuvre âgée de 65 ans et plus est passée de 31,5 % en 1996 à 32,1 % en 2001. Cette tendance devrait se poursuivre dans les années à venir, à mesure que les travailleuses plus jeunes avanceront en âge. En 2001, près de la moitié (47,2 %) des personnes occupées de 15 à 64 ans étaient des femmes.

Certains emplois ont une forte concentration de personnes âgées

Dans plus de 30 professions, 5 % ou plus de l'effectif avait 65 ans ou plus en 2001 (tableau 5). Le nombre total de travailleurs de tous les âges dans ces catégories disparates allait d'aussi peu que 945 propriétaires-exploitants de bateau à moteur à un quart de million d'exploitants agricoles et de gestionnaires d'exploitations agricoles.

C'est chez les juges qu'on observait la plus forte concentration de travailleurs âgés, puisque près d'un sur quatre (23 %) avait au moins 65 ans. Comme les postes de la magistrature sont habituellement attribués après plusieurs années d'expérience juridique, les titulaires sont généralement plus âgés, en moyenne, que les personnes dans d'autres professions.

On trouvait également un pourcentage très élevé de personnes âgées (une sur cinq) dans l'agriculture et la gestion agricole. Parmi d'autres professions agricoles où il y avait des travailleurs âgés, mentionnons les propriétaires-exploitants et les gestionnaires de pépinière et de serre, de même que les ouvriers agricoles.

Tableau 5 : Professions ayant une forte concentration de personnes âgées

	Personnes âgées occupées de 65 ans et plus						Emploi	
	Les deux sexes	Variation par rapport à 1996	Hommes	Variation par rapport à 1996	Femmes	Variation par rapport à 1996	Tous les âges	Part des personnes âgées
		%		%		%		%
Juges	590	22,9	575	23,7	15	50,0	2 585	22,8
Exploitants agricoles et gestionnaires d'exploitations agricoles	46 405	2,7	36 540	-1,7	9 870	22,9	227 875	20,4
Chasseurs et trappeurs	160	-43,9	130	-42,2	30	-50,0	1 020	15,7
Ministres du culte	2 855	-5,1	2 595	-8,1	260	40,5	26 595	10,7
Agents de gestion immobilière	3 625	25,9	2 390	30,2	1 230	18,3	33 880	10,7
Membres des corps législatifs	745	-2,0	605	-4,0	140	7,7	7 605	9,8
Peintres, sculpteurs et autres artistes des arts visuels	1 320	3,9	585	-14,0	740	25,4	15 190	8,7
Propriétaires-exploitants et gestionnaires de pépinière et de serre	525	61,5	380	46,2	145	107,1	6 185	8,5
Autre personnel relié à la religion	620	-29,1	290	-37,6	330	-18,5	7 440	8,3
Cordonniers et fabricants de chaussures	195	11,4	185	12,1	10	0,0	2 340	8,3
Médecins spécialistes	1 970	21,2	1 760	18,5	210	44,8	23 855	8,3
Ouvriers agricoles	8 540	18,5	5 200	32,0	3 340	2,1	104 855	8,1
Agents et vendeurs en immobilier	3 800	11,4	2 670	12,4	1 130	9,2	48 890	7,8
Directeurs de services d'hébergement	2 200	50,7	1 295	44,7	905	58,8	28 740	7,7
Auteurs, rédacteurs et écrivains	1 560	19,5	880	8,0	675	39,2	20 550	7,6
Omnipraticiens et médecins en médecine familiale	2 945	4,4	2 635	2,9	310	19,2	41 175	7,2
Chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs	160	45,5	80	0,0	75	150,0	2 290	7,0
Musiciens et chanteurs	1 950	38,3	660	41,9	1 295	37,8	29 095	6,7
Denturologistes	140	33,3	140	47,4	10	0,0	2 155	6,5
Gardiens de sécurité et personnel assimilé	4 655	-4,6	4 145	-4,1	510	-8,9	73 540	6,3
Bijoutiers, horlogers-rhabilleurs et personnel assimilé	310	-7,5	300	-3,2	10	-50,0	5 115	6,1
Cadres supérieurs — commerce, radiotélédiffusion et autres services	2 735	37,1	2 400	37,5	335	34,0	46 190	5,9
Propriétaires-exploitants de bateau à moteur	55	266,7	55	266,7	0	0,0	945	5,8
Autre personnel élémentaire de services personnels	1 290	29,0	1 055	22,7	230	64,3	22 450	5,7
Artisans	1 045	27,4	465	14,8	580	39,8	18 245	5,7
Cadres supérieurs — services financiers, communications et autres services aux entreprises	2 850	78,1	2 435	71,5	415	130,6	52 085	5,5
Cadres supérieurs — production de biens, services d'utilité publique, transport et construction	2 950	17,1	2 705	15,8	245	36,1	53 970	5,5
Directeurs des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	1 880	40,8	1 435	24,2	445	154,3	34 460	5,5
Tapissiers-garnisseurs	410	86,4	325	66,7	80	166,7	7 645	5,4
Directeurs de funérailles et embaumeurs	230	2,2	230	12,2	0	-100,0	4 355	5,3
Shérifs et huissiers de justice	125	31,6	95	18,8	30	200,0	2 440	5,1
Teneurs de livres	5 220	14,2	895	1,1	4 330	17,7	103 075	5,1
Dentistes	905	40,3	865	38,4	40	60,0	17 930	5,0

Source : Recensement de la population, 2001
Nota : Les chiffres ayant été arrondis de façon aléatoire à un multiple de 5, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Il y avait aussi beaucoup de personnes âgées parmi les chasseurs et les trappeurs (16 %) ainsi que parmi les ministres du culte, les agents de gestion immobilière et les membres des corps législatifs (1 travailleur sur 10 dans chaque cas). Les catégories connexes comptant beaucoup de travailleurs âgés se rapportent à celles du personnel autre relié à la religion, des agents et des vendeurs en immobilier, de même que des directeurs de services d'hébergement.

Plusieurs personnes âgées s'intéressent aux activités artistiques. Certaines ont plus de temps après leur vie active, tandis que d'autres ont décidé de faire de leur loisir de longue date une deuxième carrière[14]. Contrairement à la plupart des autres emplois occupés par les travailleurs âgés, qui sont souvent propres à l'un ou l'autre sexe, les professions artistiques semblent réparties de façon plus équitable. En effet, les femmes représentaient 56 % des travailleurs âgés qui étaient peintres, sculpteurs ou artistes des arts visuels, 43 % des auteurs, rédacteurs ou écrivains, et 56 % des artisans. Le taux élevé de travail autonome dans ces professions pouvait contribuer à cet équilibre de l'effectif.

Certains métiers étaient caractérisés par la présence élevée de personnes âgées : les cordonniers et les fabricants de chaussures, les bijoutiers et les horlogers-rhabilleurs, ainsi que les tapissiers-garnisseurs.

On retrouvait également une forte proportion de travailleurs âgés dans plusieurs professions médicales, comme les médecins spécialistes, les omnipraticiens et les médecins en médecine familiale, les denturologistes, et les dentistes.

La plupart des travailleurs âgés occupent un emploi à temps plein

Presque toutes les personnes âgées (95 %) qui travaillaient en 2001 avaient également travaillé l'année précédente[15]. La majorité (57 %) occupaient un emploi surtout à temps plein[16], mais cette proportion était nettement plus faible que celle des travailleurs plus jeunes (81 %) (tableau 6). Six hommes sur 10 âgés de 65 ans et plus (62 %) ont travaillé surtout à temps plein, comparativement à 45 % des femmes.

Comme la fréquence du travail à temps partiel a été plus élevée pour les travailleurs de 65 ans et plus que pour ceux plus jeunes, il semble du moins que certains travailleurs réduisent leurs heures hebdomadaires en préparation à la retraite. Ils continuent peut-être à travailler pour augmenter leur revenu de pension ou pour occuper quelques heures de la journée. Ce ralentissement peut prendre de nombreuses formes. Par exemple, une personne peut travailler moins d'heures pour la même entreprise, une autre peut prendre sa retraite après de nombreuses années chez un employeur pour travailler à temps partiel dans une profession semblable ailleurs (comme un camionneur parcourant de longues distances qui passe à la conduite d'autobus locaux), ou encore une autre peut transformer son loisir en un gagne-pain.

Tableau 6 : Personnes âgées travaillant à temps plein ou à temps partiel

	Occupées en 2001*	Surtout à temps plein en 2000	Surtout à temps partiel en 2000
		Milliers	
65 ans et plus	291	165	126
Hommes	198	123	75
Femmes	93	42	51
65 à 69 ans	167	101	67
Hommes	113	75	38
Femmes	54	25	29
70 à 74 ans	74	39	35
Hommes	51	29	22
Femmes	23	10	13
75 à 79 ans	32	16	16
Hommes	23	12	10
Femmes	10	4	6
80 ans et plus	17	9	8
Hommes	11	6	5
Femmes	6	3	3
15 à 64 ans	14 016	11 315	2 701
Hommes	7 435	6 570	865
Femmes	6 581	4 745	1 836

Source : Recensement de la population, 2001
** Personnes occupées pendant la semaine précédant le recensement qui ont **aussi** travaillé à un moment quelconque en 2000 (ce qui exclut les 14 000 personnes qui n'ont pas travaillé du tout en 2000).*

Les personnes âgées dans les territoires et les provinces des Prairies sont les plus susceptibles de travailler

La répartition des travailleurs âgés entre les provinces et les territoires était généralement semblable à la répartition de leur population : par exemple, 14 % à la fois de la population des personnes âgées et de la main-d'œuvre âgée habitaient en Colombie-Britannique (tableau 7). Les deux exceptions à cette structure parallèle étaient le Québec et l'Alberta. Le Québec constituait 24 % des Canadiens de 65 ans et plus, mais

Tableau 7 : Personnes âgées parmi la population et celles ayant un emploi

	2001		1996	
	Population	Occupées	Population	Occupées
Canada	**3 624 850**	**305 120**	**3 279 775**	**255 205**
Terre-Neuve-et-Labrador	59 060	1 850	55 120	1 335
Île-du-Prince-Édouard	17 060	1 430	16 070	1 295
Nouvelle-Écosse	119 370	6 055	112 150	5 365
Nouveau-Brunswick	92 525	4 650	87 125	3 760
Québec	878 065	49 355	787 365	40 675
Ontario	1 383 705	122 950	1 246 660	104 010
Manitoba	145 695	14 770	142 140	12 960
Saskatchewan	136 755	22 645	135 145	21 335
Alberta	284 340	39 265	245 605	30 100
Colombie-Britannique	504 365	41 520	449 255	33 860
Yukon	1 645	245	1 300	220
Territoires du Nord-Ouest	1 575	235	1 305	160
Nunavut	690	140	530	125

Source : Recensement de la population

La proportion des travailleurs âgés autonomes était relativement faible au Québec (35 %), mais presque deux fois plus élevée en Saskatchewan (68 %). Elle était également élevée au Manitoba, en Alberta (52 % dans les deux cas) et à l'Île-du-Prince-Édouard (51 %). La proportion des travailleurs familiaux non rémunérés était aussi plus élevée que la moyenne nationale dans les mêmes provinces : 5,7 % en Saskatchewan, 4,5 % à l'Île-du-Prince-Édouard, 2,8 % au Manitoba et 2,7 % en Alberta. La plupart de ces emplois étaient vraisemblablement de nature agricole.

De 1996 à 2001, la proportion des personnes âgées dans la main-d'œuvre est passée de 1,9 % à seulement 16 % des travailleurs de cet âge; en revanche, l'Alberta représentait seulement 8 % de la population âgée, mais 13 % de la main-d'œuvre âgée.

La proportion différente de personnes âgées au sein de la main-d'œuvre dans les diverses provinces reflète les économies provinciales. Par exemple, c'est dans les Prairies, où l'agriculture est importante, qu'on retrouvait le plus fréquemment des travailleurs âgés. De plus, ces derniers occupaient presque 5 % de l'ensemble des emplois en Saskatchewan, comparativement à seulement 1,0 % à Terre-Neuve-et-Labrador, et à 2,1 % à l'échelle nationale (tableau 8).

De même, le taux d'emploi des personnes âgées était élevé dans les provinces des Prairies, particulièrement en Saskatchewan (17 %) et en Alberta (14 %). Par contre, seulement 3 % des personnes âgées vivant à Terre-Neuve-et-Labrador travaillaient (graphique E).

Tandis que la proportion des personnes âgées parmi les travailleurs était relativement faible dans les trois territoires (1,2 % dans les Territoires du Nord-Ouest et 1,5 % dans les deux autres), le taux d'emploi parmi les personnes âgées était le plus élevé au Nunavut, où 1 personne âgée sur 5 avait un emploi; dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, le ratio était de 1 sur 7.

Graphique E : La proportion de personnes âgées ayant un emploi s'est accrue dans toutes les provinces.

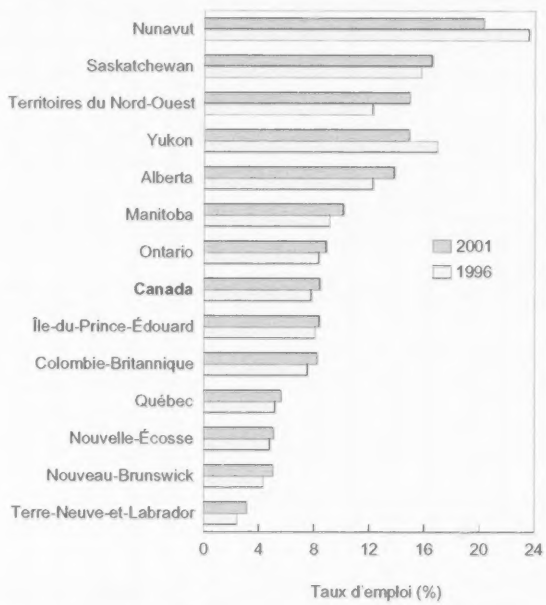

Source : Recensement de la population

Source des données et définitions

Le **Recensement de la population**, mené tous les cinq ans, sert à recueillir des données démographiques, sociales, économiques et culturelles sur la population canadienne. La plupart des ménages (80 %) sont tenus de fournir des renseignements de base seulement, mais un certain nombre (20 %) fournissent des renseignements plus détaillés, notamment au sujet de leurs activités sur le marché du travail pendant la semaine précédant le dénombrement et durant l'année précédente. Les données de l'échantillon de 20 % sont ensuite pondérées pour représenter toute la population. Le présent article est fondé principalement sur le Recensement de 2001. Le Recensement de 1996 est également utilisé pour déterminer les tendances à court terme.

Dans cet article, on entend par **personnes âgées** les personnes qui avaient 65 ans et plus au moment du Recensement de 2001 (le 15 mai 2001) ou du Recensement de 1996 (le 14 mai 1996).

Les **personnes occupées** sont les personnes âgées de 15 ans et plus qui étaient des employés, des travailleurs autonomes ou des travailleurs familiaux non rémunérés pendant la semaine précédant le recensement. Les employés ont gagné un salaire, un traitement, des pourboires, des commissions, ou ils ont été rémunérés en nature. Les travailleurs autonomes ont travaillé en vue d'un bénéfice dans leur propre entreprise ou leur exploitation agricole, ou encore dans l'exercice d'une profession libérale, tandis que les travailleurs familiaux non rémunérés ont travaillé sans rémunération dans une exploitation agricole ou une entreprise familiale. Sont comprises également les personnes qui étaient absentes temporairement de leur travail ou de leur entreprise, avec ou sans rémunération, pendant toute la semaine en raison de vacances, d'une maladie, d'un conflit de travail, d'un congé de maternité, d'obligations familiales ou pour un autre motif.

Les pensionnaires d'un établissement institutionnel vivant dans des logements collectifs, comme les maisons de repos et les établissements pénitentiaires, sont exclus de la population active; de même, les travaux ménagers non rémunérés, les soins aux enfants et aux personnes âgées non rémunérés ainsi que le bénévolat sont exclus de la définition du travail.

Les **chômeurs** sont les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'avaient pas d'emploi mais qui étaient disponibles pour travailler pendant la semaine précédant le recensement, et qui soit avaient cherché activement du travail au cours des quatre semaines précédentes, soit avaient été mises à pied temporairement et s'attendaient à retourner au travail, ou soit étaient assurées de commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes.

Les personnes dans la **population active** étaient soit occupées, soit en chômage pendant la semaine précédant le recensement.

Le **taux d'emploi** se rapporte aux personnes occupées pendant la semaine avant le recensement et est exprimé en pourcentage de la population. Le taux d'emploi pour un groupe donné (p. ex., les femmes de 65 ans et plus) est le nombre de personnes occupées dans ce groupe en pourcentage de l'ensemble de la population du groupe.

Le **taux de chômage** se rapporte aux personnes en chômage durant la semaine précédant le recensement et est exprimé en pourcentage de la population active pendant cette même semaine.

Le **taux d'activité** est le pourcentage de la population qui est active.

La **catégorie de travailleur** indique si une personne est un employé, un travailleur autonome (constitué en société ou non, avec ou sans aide rémunérée) ou un travailleur familial non rémunéré.

Les travailleurs **à temps plein** ont travaillé 30 heures ou plus par semaine durant la plupart des semaines pendant lesquelles ils ont été occupés en 2000 (ou en 1995 dans le cas du Recensement de 1996). Les travailleurs **à temps partiel** ont surtout travaillé moins de 30 heures par semaine. Les personnes qui ont occupé un emploi à temps plein pendant une partie de 2000 et à temps partiel pendant une autre partie de l'année ont été priées de fournir des renseignements pour l'emploi qu'elles ont occupé pendant le plus grand nombre de semaines. Dans le cas des personnes qui avaient plus d'un emploi pendant la même semaine, les heures consacrées à tous les emplois ont été combinées.

2,1 %. Les travailleurs âgés étaient plus présents dans chacune des provinces (tableau 8), mais surtout en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve-et-Labrador. Bien que la proportion des personnes âgées soit restée bien en deçà de la moyenne nationale dans cette dernière province, leur part de l'emploi a augmenté considérablement pendant cette brève période.

Conclusion

La population canadienne vieillit lentement mais inexorablement. En 1971, une proportion de 8 % seulement avait 65 ans et plus; en 2001, ce pourcentage est passé à 13 %. Dans les décennies à venir, l'énorme cohorte canadienne du baby-boom, qui en est maintenant à l'âge moyen, devrait faire grimper progressivement

Tableau 8 : Part de l'emploi qu'occupent les personnes âgées

	2001	1996
	%	
Canada	**2,1**	**1,9**
Terre-Neuve-et-Labrador	1,0	0,7
Île-du-Prince-Édouard	2,2	2,1
Nouvelle-Écosse	1,5	1,4
Nouveau-Brunswick	1,4	1,2
Québec	1,4	1,3
Ontario	2,2	2,0
Manitoba	2,7	2,5
Saskatchewan	4,7	4,6
Alberta	2,4	2,2
Colombie-Britannique	2,2	1,9
Yukon	1,5	1,3
Territoires du Nord-Ouest	1,2	0,8
Nunavut	1,5	1,5

Source : Recensement de la population

cette proportion. En effet, selon les projections démographiques, les personnes âgées constitueront environ 15 % de la population en 2011, 19 % en 2021 et 21 % en 2026[17].

Cette tendance démographique est une source de vive préoccupation pour les administrations publiques, les décideurs, les chercheurs spécialisés dans le marché du travail et autres chercheurs, les employeurs, les syndicats et les travailleurs. On s'inquiète beaucoup de la capacité future des régimes de pension publics et privés et des programmes sociaux de bien répondre aux besoins des prochaines générations de personnes âgées.

Toutefois, ces craintes peuvent être modérées car de plus en plus de Canadiens qui approchent de l'âge habituel de la retraite, c'est-à-dire 65 ans, choisissent de leur plein gré de rester sur le marché du travail. Il est probable également que le taux d'activité des femmes âgées continuera de se hisser vers celui des hommes.

Les solutions de rechange à la retraite sont beaucoup plus nombreuses maintenant étant donné les possibilités accrues d'occuper un emploi occasionnel, à temps partiel ou sur demande, ou d'occuper un emploi par l'entremise du travail à domicile. En outre, même si on vit dans une société de plus en plus axée sur la technologie, les membres les plus scolarisés de la génération du baby-boom auront probablement les capacités nécessaires pour exercer plus de professions que jamais auparavant à mesure qu'ils approcheront de l'âge de la retraite.

L'économie canadienne, qui se transforme de la production de biens (agriculture et fabrication) à la fourniture de services (depuis les services d'experts-conseils aux services de restauration ordinaires et rapides), a également engendré plus de débouchés. Ces marchés du travail nouveaux ou en voie d'expansion ont fait augmenter la demande de travailleurs du savoir connaissant bien les nouvelles technologies (particulièrement les technologies informatiques), et de personnes qui ont peaufiné leurs compétences sociales tout au long de leur vie.

Voilà quelques-unes seulement des tendances qui peuvent encourager les membres de la génération du baby-boom qui entament leur troisième âge à continuer de travailler bien après 65 ans.

Notes

1 Cette étape transitoire peut prendre diverses formes, comme les services-conseils dans un domaine de spécialisation, l'exécution d'un travail exigeant un ensemble différent de compétences (de l'enseignement à la vente de livres, par exemple) ou la transformation d'un loisir en une activité rémunératrice.

2 Selon l'Enquête sur la population active de mai 1966, seulement 36 % des femmes âgées de 25 à 54 ans faisaient partie de la population active, comparativement à 97 % des hommes de ce même groupe d'âge. Au Recensement de 2001, la proportion des femmes qui travaillaient ou qui étaient à la recherche d'un emploi avait augmenté à 79 %, tandis que celle des hommes avait diminué à 91 %.

3 Ce sur quoi s'appuie la conjecture selon laquelle de plus en plus de personnes âgées travailleront dans les prochaines décennies.

4 Selon des constatations récentes sur les tendances liées à la retraite anticipée, les travailleurs très scolarisés sont également plus susceptibles de prendre leur retraite plus tôt que ceux qui ont une scolarité moins élevée. Cette contradiction apparente peut en partie être attribuable aux jeunes retraités ayant occupé un emploi dans le secteur public — administration publique, enseignement, communication et services publics, ainsi que soins de santé et services sociaux. Dans ces domaines, on offre généralement un régime de retraite d'employeur permettant aux employés de prendre leur retraite avant d'avoir droit aux prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec (Kieran, 2001). Certains cessent de travailler relativement jeunes après avoir passé toute leur vie dans une même carrière, devenant travailleurs autonomes afin d'exercer une profession semblable à un rythme

ralenti; d'autres finissent par accomplir un travail complètement différent qu'ils jugent peut-être plus enrichissant à cette étape de leur vie.

5 Dans Duchesne (2002), la catégorie « autres études non universitaires seulement avec certificat ou diplôme d'une école de métiers » était comprise dans la catégorie plus agrégée « autre certificat ou diplôme » parce que, généralement, dans les tableaux du recensement, on regroupe simplement les personnes ayant un certificat ou un diplôme relatif à un métier obtenu par apprentissage ou formation de compagnon dans la catégorie « certificat ou diplôme d'une école de métiers », et on regroupe les personnes ayant un certificat ou un diplôme relatif à un métier obtenu dans une école de formation professionnelle ou un collège communautaire dans la catégorie « autres études non universitaires seulement avec certificat ou diplôme d'une école de métiers ». Dans le présent article, cette dernière catégorie a été incorporée à « certificat ou diplôme d'une école de métiers ». Si les catégories originales avaient été retenues, le taux d'emploi pour les personnes âgées ayant un « certificat ou diplôme d'une école de métiers » aurait augmenté de 10,2 % en 1996 à 11,2 % en 2001; le taux pour la catégorie « autre certificat ou diplôme » aurait passé de 10,7 % à 11,1 %.

6 Le niveau de scolarité de cette cohorte avant 65 ans a beaucoup augmenté en seulement cinq ans. Entre 1996 et 2001, la proportion des 60 à 64 ans titulaires d'un grade universitaire est passée de 8,4 % à 11,9 %; à l'autre extrémité de l'échelle, la proportion de ceux ayant moins qu'une 9e année est passée de 27,9 % à 20,8 %.

7 La quantité de travail accompli peut être déterminée approximativement au moyen de la variable temps plein ou temps partiel.

8 Parmi les conditions pour obtenir une pension complète à la retraite, il peut y avoir un âge minimal requis (comme 55 ans) et un nombre minimal d'années de travail (comme 35 ans) auprès d'un employeur donné. Dans certains cas, les droits à pension d'un employeur sont transférables à un autre.

9 Ces statistiques ont été compilées pour 520 groupes de base, soit le niveau le plus détaillé dans la Classification nationale des professions pour statistiques 2001.

10 Les représentants des ventes non techniques dans le commerce de gros s'occupent principalement du commerce de gros de biens et de services n'exigeant pas une connaissance des sciences ou de l'ingénierie (p. ex., les vendeurs en gros d'alcool, de services financiers et de publicité radio; les commissaires-priseurs; les agents de fret; les négociants en grains; les importateurs; les distributeurs de publications; les fournisseurs en gros, les voyagistes).

11 Des personnes âgées travaillaient également dans un grand nombre d'autres professions liées au commerce, comme les commis d'épicerie, les préposés de stations-service, les vendeurs à domicile, les vendeurs ambulants, les télévendeurs, les vendeurs de produits de beauté et d'autres produits ménagers.

12 Il y a eu une très forte augmentation (44 %) du nombre de vérificateurs et de comptables dans tous les groupes d'âge (de 116 390 à 167 080). Les répondants de moins de 25 ans qui se disaient vérificateurs ou comptables, mais qui n'avaient pas fait d'études dans ce domaine, ont plutôt été groupés dans la catégorie des commis à la comptabilité et du personnel assimilé, tout comme les personnes qui remplissent les déclarations de revenus contre rémunération.

13 Une forte baisse parmi les commis à la comptabilité et le personnel assimilé a été constatée dans tous les groupes d'âge. Le nombre total d'emplois dans ces professions est passé de 251 825 travailleurs en 1996 à 169 985 travailleurs en 2001. Cette tendance pourrait être liée à la prolifération croissante des logiciels comptables, qui ont remplacé beaucoup de travailleurs.

14 La forte présence des personnes âgées dans les professions artistiques peut découler des méthodes de collecte des données. Par exemple, beaucoup de personnes plus jeunes qui se considèrent d'abord comme des artistes ou des rédacteurs ou écrivains doivent occuper un deuxième emploi pour assurer leur subsistance. Si les heures hebdomadaires habituelles consacrées à un emploi non artistique sont supérieures à celles qui sont vouées aux activités créatrices, cet emploi sera considéré comme l'emploi principal. En outre, la ligne de démarcation entre un artiste ou un écrivain de profession et un amateur peut être difficile à tirer. Plusieurs personnes s'adonnent à des activités artistiques pendant des années en tant que loisir. Un loisir qui ne procure pas un revenu n'est pas considéré comme un emploi. Après la retraite, ce qui était un loisir peut devenir une deuxième carrière.

15 Une petite proportion (4,7 %) des 305 120 personnes âgées qui occupaient un emploi la semaine précédant le Recensement de 2001 n'avaient pas d'emploi du tout en 2000. La proportion correspondante parmi les 14,4 millions de personnes de 15 à 64 ans était inférieure (2,6 %). Ce type de comportement de la main-d'œuvre peut s'expliquer par la perte d'un emploi, le chômage de longue durée, de longues vacances ou une longue maladie, une retraite temporaire (chez les travailleurs âgés), de même que la fréquentation scolaire ou un congé de maternité non payé (chez les travailleurs plus jeunes).

16 Cette constatation est fondée sur le fait que les semaines travaillées en 2000 étaient à temps plein (30 heures ou plus) ou à temps partiel (moins de 30 heures). Les personnes qui occupaient un emploi à temps plein une partie de l'année et un emploi à temps partiel une autre partie de l'année ont donné des renseignements au sujet de l'emploi pour lequel elles avaient travaillé pendant le plus de semaines. On n'a pas recueilli de données sur le nombre de semaines travaillées en soi; par exemple, un travailleur surtout à temps plein pourrait n'avoir travaillé aussi peu qu'une semaine ou la totalité des 52 semaines.

17 Ces projections sont fondées sur des hypothèses de croissance moyenne. Voir *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2000-2026* (n° 91-520-XPB au catalogue de Statistique Canada) ou téléphoner au (613) 951-2320.

■ Documents consultés

ANDERSON, Steven W., et Thomas J. GRABOWSKI JR. « Memory in the Aging Brain », site Web : Virtual hospital — a digital library of health information, Université de l'Iowa, 2003, Internet : www.vh.org/adult/provider/neurology/memory.

DUCHESNE, Doreen. « Les personnes âgées au travail », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, numéro en ligne de mai 2002, vol. 3, n° 5.

KAUFMAN, Robert, et Seymour SPILERMAN. « The age structure of occupations and jobs », *American Journal of Sociology*, janvier 1982, vol. 87, n° 4, p. 827 à 851.

KIERAN, Patrick. « Retraite anticipée : tendances », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, numéro en ligne de septembre 2001, vol. 2, n° 9.

MARSHALL, Katherine. « Travail autonome en couple », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, hiver 1999, vol. 11, n° 4, p. 9 à 14.

WALSH, Mark. « L'exercice d'un emploi après 65 ans », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, été 1999, vol. 11, n° 2, p. 17 à 22.

Remerciements

L'auteure n'aurait pas pu rédiger cet article sans totalisations spéciales. Elle désire donc remercier Barbara Hamilton, de la Division de la statistique du travail, de son aide généreuse.